



ACCUEILLIR UN TEMPS, AIDER POUR LA VIE

Devenez famille d'accueil

02.537.81.55

www.lesfamillesdaccueil.be



L'ACCUEIL FAMILIAL

- Si vous pensez pouvoir offrir à un enfant un milieu familial accueillant, stable, sécurisant et chaleureux.
- Si vous voulez vivre avec cet enfant une relation enrichissante, pour lui comme pour vous.
- Si vous avez du temps à lui consacrer.
- Si vous souhaitez accompagner ses progrès à son rythme.

Alors cette brochure vous est destinée.

Et vous ne serez pas seuls pour vous engager sur ce chemin...

Un service de placement familial agréé sera à vos côtés.



AVANT-PROPOS

En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 7.500 enfants sont hébergés ailleurs que chez leurs parents dans le cadre d'une prise en charge par le secteur de l'Aide à la jeunesse, en raison des difficultés que connaissent le jeune et/ou ses parents sur le plan social, psychologique et matériel.

Parmi eux, environ 3.400 jeunes vivent en famille d'accueil. Pourtant, à l'exception des personnes directement concernées, lorsque vous pensez « enfant ne vivant pas avec ses parents », vous pensez « institution » bien avant de penser « famille d'accueil ». Cette brochure va tenter de vous éclairer sur cette forme d'aide solidaire et citoyenne que représente l'accueil d'un enfant.

Le rôle des familles d'accueil est mal connu du grand public qui confond bien souvent accueil et adoption. D'autres idées préconçues et erronées gravitent autour du placement familial, par exemple : « On vient à peine de s'attacher à un enfant et l'on vient vous le reprendre ». Ou encore « Mes voisins ont accueilli une

petite fille et les parents de celle-ci débarquent chez eux à tout moment ».

Être famille d'accueil, c'est exercer avec souplesse et tolérance des compétences éducatives et affectives qui offriront à l'enfant la sécurité nécessaire pour se construire.



Être famille d'accueil, c'est réaliser un projet personnel qui va de pair avec le projet fait pour un enfant. Aujourd'hui, accueillir un enfant, c'est participer à son éducation. C'est lui offrir un cadre affectif et éducatif qui tient compte de tous ses besoins. C'est aussi lui permettre de conserver et/ou de reconstruire des liens avec ses parents. Un programme d'aide est mis en place en fonction des nécessités de l'enfant. En effet, chaque enfant a des besoins spécifiques que l'instance de décision va tenter de rencontrer par la collaboration entre l'enfant lui-même, sa famille, sa famille d'accueil et le service qui encadre la famille d'accueil.

En résumé, l'accueil familial est la solution vécue par quasiment un enfant sur deux qui doit être hébergé en dehors de son milieu familial. Cette aide apportée à l'enfant et à sa famille est définie par un mode de fonctionnement bien clair et est encadrée par des professionnels.

Les pages suivantes vont vous en dire plus et, nous l'espérons, susciter chez vous l'envie de concrétiser votre projet au plus grand bénéfice de l'enfant, de sa famille et de la vôtre.

Et si vous désirez en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site de la Fédération des Services de placement Familial www.plaf.be et à contacter un des services spécialisés dont vous trouverez la liste à la fin de cette brochure.



CADRE LÉGAL DE L'ACCUEIL FAMILIAL

L'accueil familial s'organise suivant deux modèles, selon le type de situation qui est à son origine.

L'ACCUEIL FAMILIAL DANS LE CADRE DE L'AIDE ACCEPTÉE

Lorsque le jeune et/ou ses parents vivent une situation problématique grave, le Conseiller de l'aide à la jeunesse de leur arrondissement judiciaire peut être sollicité. Il examine avec eux leur demande et leur propose les solutions les mieux adaptées à leur situation.

Le Conseiller se fait assister dans sa tâche par le Service de l'aide à la jeunesse constitué notamment d'une section sociale et d'une section administrative.

Parmi les mesures d'aide, le Conseiller peut proposer le placement temporaire de l'enfant en famille d'accueil. Le Conseiller ne peut assumer son rôle d'instance de décision qu'avec l'accord des parents et celui du jeune s'il a plus de 14 ans. S'il a moins de 14 ans et qu'il ne vit pas chez ses parents, l'accord des personnes qui en ont la garde de fait est aussi nécessaire.

L'accueil familial dans le cadre de l'aide acceptée s'appuie donc sur la collaboration entre :

- les parents qui, conservant tous leurs droits parentaux, demandent ou acceptent le placement de leur enfant;
- le Conseiller de l'aide à la jeunesse qui propose la mesure et en négocie les modalités;
- la famille d'accueil qui concrétise la mesure d'aide à l'enfant définie par le Conseiller;
- le Service de placement familial qui accepte la mission d'accompagnement confiée par le Conseiller (si ce dernier propose que l'accueil soit encadré par un Service de placement familial).

Une fois acté l'accord entre les parties, le Conseiller précise avec elles les modalités suivantes :

- l'accompagnement ou non du placement par un Service de placement familial chargé soit de trouver une famille d'accueil et de concrétiser l'accueil, soit

d'intervenir dans une situation de placement familial déjà existante;

- les objectifs et la durée de l'accueil familial avec une durée maximale d'un an, renouvelable;
- la fréquence et l'organisation des contacts entre l'enfant et ses parents;
- l'attribution d'une intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles (taux d'entretien payé à la famille d'accueil, paiement de frais spéciaux);
- la définition de conditions particulières éventuelles.

Toutes les mesures font l'objet au moins une fois par an d'une évaluation : en présence de toutes les parties concernées, elles peuvent être modifiées ou reconduites selon un nouvel accord. Lors de cette évaluation, la famille d'accueil est considérée comme « familial » de l'enfant et a donc le droit d'intervenir dans le débat.

En cours de mesure, des modifications de l'aide peuvent intervenir dans certaines circonstances.

D'autre part, en cas de désaccord entre les parties, le

Tribunal de la jeunesse peut être amené à statuer sur la question (voir ci-après l'aide contrainte).



L'ACCUEIL FAMILIAL DANS LE CADRE DE L'AIDE CONTRAINTE

L'accueil familial sous la contrainte est décidé par le Tribunal de la jeunesse lorsqu'un danger grave menace l'intégrité physique et psychique d'un enfant, et si les parents ou les personnes qui en ont la garde refusent ou négligent l'aide du Conseiller. Dans ces situations, le Tribunal de la jeunesse peut décider le retrait provisoire de l'enfant de son milieu de vie et son placement temporaire, contre l'avis des parents.

L'accueil familial dans le cadre de l'aide contrainte est une mesure qui s'appuie sur une décision judiciaire :

- le Tribunal ordonne le retrait de l'enfant de son milieu d'origine;
- les parents se voient imposer le placement de leur enfant tout en restant détenteurs de leurs droits parentaux sauf s'ils en ont été déchus.

La mise en œuvre de la décision du Tribunal de la jeunesse, sera assumée par le Directeur de l'aide à la jeunesse, assisté du Service de Protection Judiciaire⁽¹⁾. C'est sous la responsabilité et l'autorité du Directeur (ou du Tribunal à Bruxelles) que va être organisé le placement selon des modalités similaires à celles de l'aide acceptée :

- encadrement ou non par un Service d'accueil familial;
- précision des objectifs et de la durée de la mesure avec une durée maximale d'un an, renouvelable;
- clarification des contacts entre parents et enfant;
- fixation des interventions financières;
- définition de conditions particulières éventuelles.

L'instance de décision réexamine la situation et évalue au moins une fois par an les mesures prises avec les personnes concernées. Malgré la contrainte qui caractérise ce type de mesure, chacun a le souci de susciter le plus possible la collaboration de toutes les personnes impliquées. Ici aussi des procédures de recours sont prévues.

(1) À l'exception de Bruxelles où le Juge reste compétent pour la mise en œuvre des décisions du Tribunal.

ET L'ENFANT, QUE COMPREND-IL DE SON ACCUEIL ?

Pour l'enfant, il est difficile d'admettre que ses parents ne peuvent pas l'élever comme le font tous les parents. Et pourtant, il a besoin de grandir dans un milieu sécurisant, de connaître une relation paisible avec des adultes chaleureux. Il a soif d'apprendre, de rire. Il a envie de s'épanouir...

Il est avide de vivre l'insouciance de l'enfance...

L'enfant se demande :

« Pourquoi n'ont-ils pas pu me garder auprès d'eux ? Est-ce de ma faute ? »

« Si mes parents ne m'aiment pas, c'est peut-être parce que j'ai été trop méchant avec eux... ?

Sont-ils vraiment malheureux à cause de tout cela... ? »

Avant d'être en relation avec une famille d'accueil, l'enfant a souvent vécu des disputes, des séparations dans sa propre famille. Il a été ballotté de gauche à droite sans explication. Il a été placé en pouponnière ou en institution. Malgré l'insécurité et le manque d'attention dont il a souffert, il ne comprend pas toujours pourquoi il ne peut plus rester à la maison. Il faudra donc du temps pour que cet enfant crée des liens avec son milieu d'accueil tout en vivant sa fidélité à ses parents, pour qu'il se confie à un adulte, pour qu'il retrouve confiance en lui. Au moment où il arrive en famille d'accueil, l'enfant peut connaître un certain malaise à cause des différences de niveau social et culturel entre son milieu d'origine et son milieu d'accueil.

C'est un monde étranger qu'il découvre : les odeurs sont particulières, la nourriture n'est pas la même, les paroles ne se ressemblent pas, les habitudes de vie sont différentes...

L'enfant est parfois tenté de noircir sa propre famille ou au contraire de l'idéaliser. Il cherche des excuses plausibles pour justifier les manquements de ses parents:

« C'est parce qu'ils sont malades ou parce qu'ils n'ont pas d'argent... »

Il apprend ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, il sait à partir de quel moment les adultes réagissent, il s'efforce de trouver sa place entre les enfants de la famille... Au début, il est tout gentil pour avoir plus de chances qu'on ne le rejette pas, comme avant ... Ensuite, il se montre tel qu'il est : il ose dire non, se mettre en colère, être jaloux, devenir paresseux, il se détend, il se laisse aussi aller à de vrais câlins... Pendant la durée de son accueil, l'enfant garde généralement des relations avec ses parents. Ces relations sont encouragées afin d'entretenir leurs liens affectifs et de préparer un retour s'il est possible. Mais ces relations l'aident aussi à mieux grandir avec son histoire en restant au contact de la réalité concrète de ses parents.

Peu à peu, l'enfant pourra prendre conscience du sens de son placement.



QUI SONT CES PARENTS ET COMMENT VIVENT-ILS L'ACCUEIL DE LEUR ENFANT ?

Les parents de ces enfants ont eu généralement moins de chance que d'autres dans la vie. Ils ont souvent connu des ruptures et d'importantes difficultés depuis leur propre enfance. Ils ont peu de soutien de la part de leur entourage familial et sont souvent isolés socialement. Pour toutes ces raisons, ils n'arrivent pas à répondre quotidiennement aux besoins de leur enfant.

Les parents se disent :

« Mon enfant va se sentir abandonné si je le laisse partir dans une autre famille »

« Ces personnes ne vont-elles pas l'éloigner de moi ? »

S'ils doivent faire face à autant de soucis, on peut imaginer que la fatigue et l'énerverment ont parfois pris le dessus. S'occuper des enfants devient alors une surcharge. Dans certaines situations plus graves, les parents ne parviennent pas à établir une relation affective et éducative profitable pour leur enfant.

Un premier obstacle pour les parents est de reconnaître qu'ils ne peuvent pas continuer seuls à prendre soin de leur enfant. Ce pas est difficile à franchir pour eux : ils craignent les critiques de leur entourage, ils se sentent coupables d'abandonner leur enfant, ils ont peur de reproduire ce qu'eux-mêmes ont subi jadis...

Quand on leur parle d'une solution de placement familial, les parents hésitent souvent à l'accepter. Ils redoutent que leur fils ou leur fille s'attache trop à ceux qui l'accueillent.

Au début de l'accueil, les parents peuvent être très tendus, peu collaborants, surtout au moment des visites : ils se sentent dépossédés, jugés, ils craignent que leur

enfant ne vienne plus vers eux. Il leur faut du courage pour rencontrer la famille d'accueil parce qu'ils sont persuadés qu'elle va se montrer plus adéquate qu'eux. Certains ne viennent pas aux rendez-vous. D'autres sont soulagés quand ils comprennent que leur place de parents est respectée : peu à peu, ils acceptent la situation et parviennent à nouer une relation plus sereine avec leur enfant et la famille qui l'accueille.

La plupart des parents rêvent de reprendre leur enfant à la maison, même si leurs conditions de vie ne le permettent pas, et ils ne peuvent s'empêcher de le dire à l'enfant. De toute manière, ils veulent rester le père ou la mère de l'enfant. Leur plus grande crainte est que l'enfant croie qu'il est abandonné par eux.



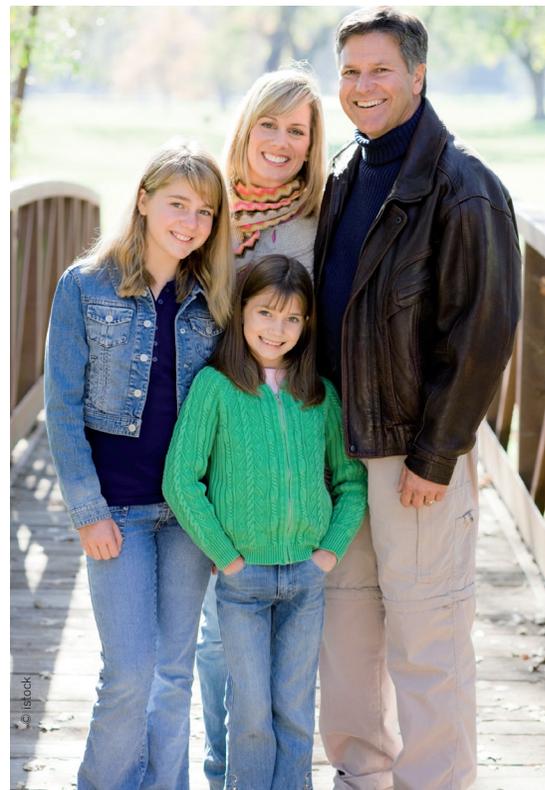
ÊTRE FAMILLE D'ACCUEIL, C'EST METTRE EN PRATIQUE UNE SOLIDARITÉ PARTICULIÈRE !

Accueillir un enfant ou un jeune est une tâche passionnante :

- c'est lui donner une nouvelle chance tout en manifestant sa solidarité de la manière la plus concrète envers des parents en difficulté;
- c'est aussi assumer une responsabilité inhabituelle puisque c'est avoir un rôle éducatif et affectif à l'égard de l'enfant, sans remplacer ses parents;
- c'est également remplir une mission incertaine : on ne sait pas pour combien de temps on s'engage. En effet, le placement n'est pas destiné à durer même si parfois il est nécessaire que l'enfant reste pendant une longue période éloigné de ses parents.

En fin de compte, une famille qui accueille un enfant accomplit une tâche enrichissante pour elle et pour son entourage. Elle se donne un but valorisant. Elle s'ouvre à un monde différent. Elle découvre ses propres forces dans une réalisation peu commune. Après le départ de l'enfant, elle n'est plus comme avant. La meilleure

récompense pour la famille d'accueil est de savoir que tout ce que l'enfant a reçu pendant son séjour chez elle, il le gardera pour toujours...



ÊTRE FAMILLE D'ACCUEIL, C'EST AVOIR UN PROJET DE VIE DYNAMIQUE !

Vivre avec un enfant ou un jeune qui vient d'ailleurs, c'est partager sa vie avec un être qui a son histoire, ses potentialités, ses limites.

Accueillir un enfant modifie l'organisation d'une famille et transforme les relations entre ses membres : l'enfant accueilli va réagir de manière différente avec chacun d'entre eux. D'autre part, l'enfant accueilli a des attitudes, des intérêts, des capacités qui le distinguent des autres. Il tient à ses parents, même si le placement dure longtemps.



Avec l'expérience, la famille se rend compte qu'elle ne peut pas combler tous les manques du jeune ou le changer réellement.

La famille d'accueil apprend au contraire à vivre au quotidien avec lui, tel qu'il est. Elle apprend aussi à lui montrer son affection et à découvrir la sienne. Elle devra trouver au jour le jour l'attitude éducative adéquate.

La famille d'accueil ne détient pas l'autorité parentale au sens juridique du terme à l'égard de l'enfant. Elle devra se montrer inventive pour guider le jeune dans son évolution, même si elle n'a pas le pouvoir de tout décider.

Un autre aspect complexe de la mission de la famille d'accueil est la nécessité de respecter la place des parents dans la vie de l'enfant accueilli. Accepter que l'enfant reste attaché à ses parents n'est pas aisé quand on sait que ces parents n'assument pas leur responsabilité éducative.

Pour certaines familles d'accueil, au fur et à mesure que des liens forts se nouent avec l'enfant, il devient difficile d'envisager son retour chez ses parents. Elles ont parcouru avec lui un chemin chargé d'émotions. Elles l'ont vu s'épanouir, s'apaiser, grandir. Elles sont persuadées d'être devenues indispensables à l'enfant. Elles ont de la peine à le voir rejoindre les siens définitivement.

Selon le projet à réaliser pour l'enfant accueilli, la famille d'accueil s'engage à :

- respecter l'enfant, sa famille, son histoire;
- accompagner l'enfant sur les plans éducatif, social et matériel;
- collaborer avec le Service de l'aide à la jeunesse, le Service de protection judiciaire et le Service de placement familial;
- travailler en partenariat avec d'autres intervenants (thérapeute, enseignants, etc.).

Un service de placement familial est là, dès le début, pour réfléchir avec la famille candidate, pour la préparer à l'accueil, pour concilier ses relations avec la famille de naissance, pour la soutenir dans cette aventure. Au moment des crises de relation avec l'enfant et ses parents et lors des périodes de découragement, il est important que la famille d'accueil puisse partager ses incertitudes avec le Service. Le soutien de celui-ci peut être vraiment précieux.

Envers les parents de l'enfant, la famille d'accueil doit inventer les mots et les gestes adéquats pour exprimer son respect de manière à éviter de tomber dans le piège de la rivalité. Pour grandir, l'enfant a besoin de ses parents et de sa famille d'accueil.

COMMENT SE DÉROULE L'ACCUEIL ?

L'ANALYSE DU PROJET ET LA PRÉPARATION DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

Chaque projet est un projet sur mesure. Dans un premier temps, des critères objectifs seront pris en compte selon le projet pédagogique du service de placement familial : distance géographique, âge des candidats, profil de la famille... Un extrait de casier judiciaire et un certificat médical seront en outre exigés. Par la suite, au cours d'un programme de rencontres, le(s) candidat(s) accueillant(s) et le service vont faire plus ample connaissance. Ces différentes rencontres étalées sur plusieurs mois vont permettre, au travers d'une relation de confiance et d'authenticité de part et d'autre, de :

- cerner la pertinence du projet;
- définir et comprendre le fonctionnement de la famille et les ressources qu'elle peut offrir à l'enfant (compétences éducatives, apport affectif, réseau relationnel, créativité, capacité à travailler en partenariat...).

Ces entretiens vont également aider à élaborer le projet en clarifiant les interactions entre la famille d'accueil et l'enfant accueilli en fonction de sa réalité sociale et psychologique : charges émotionnelles respectives, conflits de loyauté, jeux d'alliance, capacité de remise en question, nécessité de non jugement des parents de l'enfant et respect de son histoire, engagement à se recentrer sur l'enfant et son projet de vie...

Même si l'on a très envie de prendre chez soi un enfant en difficulté familiale, on ne s'improvise pas famille d'accueil.

LE PRÉ-ACCUEIL

Le Service recherche pour l'enfant la famille d'accueil qui pourra lui proposer le cadre de vie le mieux adapté à ses besoins.

Dès que la décision d'accueil est prise par l'instance de placement, la famille fait connaissance avec l'enfant et ses parents. Les contacts s'établissent progressivement avant que l'enfant ne séjourne à temps plein dans la famille d'accueil. Cette période peut durer plusieurs

semaines pendant lesquelles chacun fait peu à peu connaissance.

Le pré-accueil est une période stressante tant pour l'enfant que pour la famille : chacun est heureux de l'aboutissement du projet tout en n'étant pas tout à fait sûr de pouvoir vivre ensemble.

LE PROJET ÉDUCATIF INDIVIDUEL DE L'ENFANT

Comme on le verra plus loin, l'accueil familial en Fédération Wallonie-Bruxelles se définit actuellement selon différents critères de durée dans le temps : projet à moyen/long terme, accueil d'urgence, intervention de court terme, parrainage. Le projet élaboré pour l'enfant - confirmé et réévalué au moins une fois par an par l'instance de décision - sera défini selon les objectifs à poursuivre.

Selon le cas, l'accompagnement du Service de placement familial sera axé sur :

- un projet de vie confirmé dans sa famille d'accueil;
- une gestion de crise nécessitant une mise à distance rapide entre l'enfant et ses parents;
- un travail de proximité avec les parents avec pour objectif une réunification familiale;
- l'élaboration et la concrétisation avec l'adolescent de son installation en autonomie;
- la réorientation vers un lieu de vie institutionnel pour le jeune.

LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT

Dès le début, les partenaires du placement familial sont amenés à collaborer.

Le Service désigne un membre de son équipe comme personne référente pour chaque jeune pour lequel il reçoit un mandat de guidance. Cette personne référente, généralement un(e) assistant(e) social(e), a des contacts

réguliers avec le jeune et sa famille d'accueil : les visites de guidance se passent généralement au domicile de la famille d'accueil, parfois au bureau du Service avec l'un ou l'autre membre de l'équipe. Il est habituel que l'enfant accueilli rencontre seul son assistante sociale dans le cadre de la guidance.



LES VISITES DES PARENTS

L'enfant garde des contacts avec ses parents. Des rencontres sont organisées dès le début de l'accueil. En général, les premières visites se passent dans les locaux du Service. Dans certaines situations, les visites continuent à être organisées dans un lieu neutre. Dans d'autres cas, les parents viennent chercher l'enfant pour passer une demi-journée ou plus avec lui. Parfois il s'agit d'un week-end. Parfois c'est une partie des vacances.

L'organisation de ces contacts est fixée par l'instance de décision en collaboration avec les parents.

S'il y a peu de visites en raison de l'absence des parents, on recommande aux uns de donner des nouvelles aux autres, nouvelles qui peuvent transiter par le Service sous forme de cartes postales, photos, copie de bulletins...

QUELLES SONT LES MISSIONS DU SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL ?

Les Services de placement agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont constitués d'une équipe pluridisciplinaire (travailleur social, psychologue, ...), ainsi que du personnel de direction et administratif.

Leurs missions sont les suivantes :

L'ACCOMPAGNEMENT

Lorsqu'une instance de décision demande à un Service spécialisé de prendre en charge une situation de placement familial, le Service veille à faire connaissance avec l'enfant et ses parents et à bien comprendre le projet qui les concerne afin de rechercher la famille d'accueil la mieux adaptée à la situation du jeune.

Depuis la période de prise de contact jusqu'à ce que le placement soit terminé, le Service est présent :

→ il donne à l'enfant la possibilité de parler à une personne neutre de ses besoins, de son histoire, de son avenir;

→ il s'informe auprès des accueillants de la vie quotidienne, de l'adaptation de chacun, des objectifs à poursuivre;

→ il épaulé l'enfant et sa famille d'accueil dans les crises et les menaces de rupture qui peuvent se présenter...

Le Service peut aussi organiser des rencontres d'enfants et de jeunes (sous forme d'activités communes ou de séjours) ainsi que des rencontres ou des formations de familles d'accueil.

LA MÉDIATION

Le Service exerce une fonction de médiateur à tout moment et à l'égard de tous les acteurs de l'accueil familial :

→ il aide l'enfant à se situer dans l'ensemble de ses relations familiales, éducatives et affectives; il est le porte-parole de l'enfant et met en évidence ses besoins auprès des autres partenaires;

- il travaille au maintien de la place des parents : il les soutient dans l'acceptation du projet pour leur enfant, il les aide à surmonter leur sentiment de perte et à garder contact avec leur enfant;
- il veille à entretenir la sensibilité et la compréhension de la famille d'accueil envers l'histoire de l'enfant et celle de sa famille.

L'ÉVALUATION

En tant que responsable de la mission d'encadrement confiée par l'instance de décision, le Service doit informer cette instance sur la mise en pratique et l'efficacité de la mesure d'aide.

Le Service fait donc rapport sur la manière dont les besoins premiers de l'enfant sont satisfaits : sécurité, santé, développement affectif, scolarité... De même, il veille à évaluer l'intégration sociale et culturelle de l'enfant. Cette évaluation se fait, autant que possible, avec les partenaires de l'accueil familial (le jeune et ses parents, la famille d'accueil et le Service de l'accueil familial, l'instance de décision).

L'ORIENTATION

Le Service, en tant qu'intervenant professionnel et observateur privilégié, est parfois amené à proposer aux partenaires du placement des aides extérieures : psychothérapies, rééducations et traitements divers. Dans certaines situations caractérisées par des difficultés plus graves, le Service propose à l'instance de décision une modification du projet initial (mise en internat, réorientation de l'enfant...).

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le Service aide la famille dans la gestion des matières administratives : domiciliation, octroi d'allocations familiales, demande d'accord pour certains remboursements... Le Service est responsable du paiement d'une subvention forfaitaire et du remboursement de frais spéciaux (traitements médicaux, thérapies, certains frais scolaires) qui couvrent globalement les frais inhérents à l'entretien d'un enfant.

POUR ACCUEILLIR UN ENFANT, QUE FAUT-IL FAIRE ?

Adressez-vous à l'un des services de placement familial. En fonction de votre projet et de votre localisation géographique, choisissez le service avec lequel vous souhaitez travailler.

On peut schématiquement distinguer trois types d'accueil selon les caractéristiques de la situation du jeune. Ces formes d'accueil s'adressent toutes à des enfants et/ ou des jeunes de 0 à 18 ans.

Il faut noter que les Services de placement familial sont spécialisés dans l'un ou l'autre des types de prise en charge suivants :

LE PLACEMENT FAMILIAL DIT DE « MOYEN ET LONG TERME » (11 SERVICES)

L'instance de décision s'oriente vers ce type d'accueil lorsque d'autres moyens d'aide n'ont pas porté leurs fruits. L'enfant est en attente d'une vie de famille que ses parents ne peuvent pas lui offrir avant longtemps. Les familles candidates pour un tel accueil acceptent un engagement qui peut durer plusieurs années, jusqu'à 18 ans et au-delà si nécessaire.

LE PLACEMENT FAMILIAL DE COURT TERME (4 SERVICES)

Il s'agit ici de situations où un accueil court est requis (3 mois renouvelables deux fois). Dans ces cas, les parents et le jeune doivent être aidés pendant quelques mois. Cette période est mise à profit afin de faire le point sur les difficultés familiales et proposer des pistes pour l'après-accueil. Les familles accueillantes sont préparées aux spécificités d'un accueil de courte durée.

LE PLACEMENT FAMILIAL D'URGENCE (2 SERVICES)

En cas de crise, de danger ou d'urgence, ce type d'accueil familial peut s'organiser très rapidement et dure de quelques jours à 45 jours maximum. Les familles sont prêtes à accueillir le jour même si nécessaire. La période d'accueil permet une mise à distance parents/enfant dans un moment de crise familiale aiguë : ce temps est utilisé pour préparer avec le jeune et sa famille, son retour si possible, ou une autre solution si ce retour ne peut se faire directement. Pour les différentes formes de placement familial, la famille candidate à l'accueil reste toujours libre de refuser une proposition d'accueil.



© Fotolia

LISTE DES SERVICES DE PLACEMENT FAMILIAL AGRÉÉS

BRUXELLES - BRABANT WALLON

Service de court terme

1000 Bruxelles
Accueil et Familles (*)
Boulevard de l'Abattoir, 28
Tél. : 02 515 00 35
Fax : 02 502 49 39
info@accueillefamilles.be

Service d'urgence (*)

1400 Nivelles
Accueil Familial d'Urgence
Rue Cheval Godet, 34
Tél. : 067 877 107
Fax : 067 877 114
GSM du service : 0474 82 09 20
afurgence@skynet.be
www.afu.be

Services dits « de moyen et long terme »

1050 Bruxelles
Parcours d'Accueil (*)
Rue de Hennin, 101
Tél. : 02 640 03 40
Fax : 02 648 25 30
service@parcoursdaccueil.be

1060 Bruxelles
La Famille d'Accueil Odile Henri (*)
Rue de la Source, 65
Tél. : 02 538 45 87
Fax : 02 537 13 78
info@faoh.be

1150 Bruxelles
La Famille d'Accueil (*)
Avenue Parmentier, 19, bte 6
Tél. : 02 771 81 84
Fax : 02 779 28 86
famille-accueil@tiscalinet.be

1200 Bruxelles
L'Accueil Familial (*)
Avenue Paul Hymans, 87, bte 1
Tél. : 02 772 00 06
Fax : 02 772 56 28
bruxelles@accueil-familial.be

1420 Braine-l'Alleud
Alternatives Familiales (*)
Avenue Albert I^{er}, 21
Tél. : 02 384 58 28
Fax : 02 384 80 33
contact@alterfam.be
www.alterfam.be

HAINAUT

Service d'urgence (*)

7100 La Louvière
L'Accueil Familial d'Urgence
Mons et Charleroi
Rue de l'Hôtel de Ville, 6
Tél. : 064 451 491
Fax : 064 335 992

Services dits « de moyen et long terme »

6000 CHARLEROI
Alternatives Familiales (*)
Rue de Lodelinsart, 60
Tél. : 071 321 908
Fax : 071 310 363
contact@alterfam.be
www.alterfam.be

6032 Mont-sur-Marchienne
La Famille Retrouvée (*)
Rue de l'Eglise, 46
Tél. : 071 367 990
Fax : 071 367 992
familleretrouvee@skynet.be

6250 Presles
L'Espoir (*)
Place de Belle-Vue, 2
Tél. : 071 387 487
Fax : 071 404 643
GSM du service : 0473 74 21 37
espoir.asbl@gmail.com

7000 Mons
L'Accueil Familial (*)
Boulevard Gendebien, 10
Tél. : 065 361 835
Fax : 065 337 463
accueil.familial.mons@skynet.be

7100 La Louvière
La Famille d'Accueil Odile Henri (*)
Rue Docteur Grégoire, 20
Tél. : 064 262 163
Fax : 064 264 069
info@faoh.be

7390 Quaregnon
La Famille d'Accueil Odile Henri
Rue Paul Pastur, 101-103
Tél. : 065 785 334
Fax : 065 791 656
info@faoh.be

7500 Tournai
L'Accueil Familial (*)
Boulevard Roi Albert, 102
Tél. : 069 233 069
Fax : 069 233 173
tournai@accueil-familial.be

LIÈGE

Services de court terme
4020 Liège
Transition (*)
Rue du Parc, 79
Tél. : 04 223 56 40
Fax : 04 223 57 88
info@accueil-transition.be
www.accueil-transition.be

4800 Verviers
Inter'aide (*)
Quai de la Vesdre, 9
Tél. : 087 228 419
Fax : 087 740 919
GSM : 0496 124 148
intermaide@skynet.be

Services dits « de moyen et long terme »

4000 Liège
L'Accueil Familial (*)
Rue du Laveu, 138
Tél. : 04 254 24 08
Fax : 04 254 25 98
liege@accueil-familial.be

4000 Liège
En Famille (*)
Rue Charles Morren, 12
Tél. : 04 252 75 75
Fax : 04 252 70 00
secretariat@enfamille.be
www.enfamille.be

4020 Liège
La Sauvegarde familiale (*)
Rue L. Frédéricq, 28
Tél. : 04 341 20 58 et 04 340 00 70
Fax : 04 344 26 70
secretariat@sauvegardefamiliale.be
www.lasauvegardefamiliale.be

4500 Huy
Accueil et Solidarité (*)
Avenue Albert^{ler}, 30
Tél. : 085 270 137

Fax : 085 270 138
GSM : 0478 22 90 33
info@accueiletsolidarite.be
www.accueiletsolidarite.be

4800 Verviers (*)
Familles d'Accueil
Rue de Bruxelles, 35 C
Tél. : 087 221 818
Fax : 087 220 847
famillesaccueil@freegates.be

LUXEMBOURG

Service d'urgence (*)
6741 Vance
Service Familles d'Accueil d'Urgence
Rue de la Semois, 2
Tél/Fax : 063 457 354
GSM : 0495 51 69 36
sfaulux@yahoo.fr

Services dits « de moyen et long terme »

6800 Libramont
L'Accueil Familial (*)
Grand rue, 10
Tél. : 061 223 671

6900 Marche/Famenne
L'Accueil Familial
Rue Paradis des Chevaux, 22
Tél. : 084 321 338

NAMUR

Service de court terme :
5100 Jambes
Conseils Coordination Services Jeunes
Boulevard de la Meuse, 111
Tél. : 081 26 00 60
Fax : 081 22 40 66
ccsj.namur@skynet.be

Service dits « de moyen et long terme »

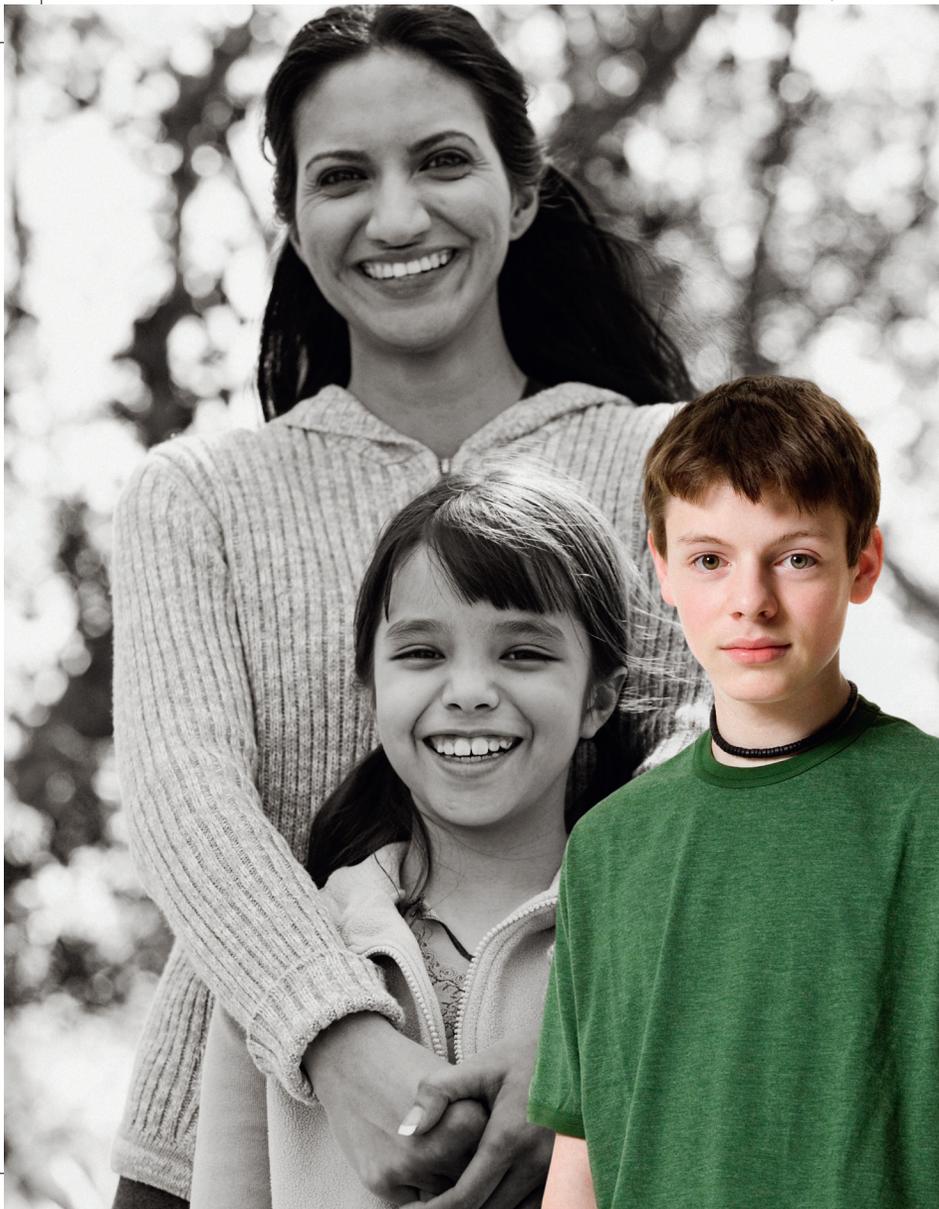
5000 Namur
L'Accueil Familial (*)
Rue Château des Balances, 38
Tél. : 081 736 691
Fax : 081 737 004
namur@accueil-familial.be

5500 Dinant
La Famille d'Accueil Odile Henri (*)
Rue Courte Saint-Roch, 5
Tél. : 082 228 660
info@faoh.be



* affilié à la Fédération des Services de placement familial. Tous ces services sont agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Éditeur responsable : Bernard Dormal · FSPF asbl · Rue de la Source, 65 · 1060 Bruxelles · Tél. & fax : 02 537 81 55 · plaf@skynet.be · Cover & back cover : © getty images



Cette brochure est éditée par :

LA FÉDÉRATION DES SERVICES DE PLACEMENT FAMILIAL

Rue de la Source, 65

1060 Bruxelles

Tél. & fax 02 537 81 55

www.plaf.be

